400709 - Que signifie la croyance en l'inconnaissable (Al-Ghaïb) ? Quelle en est l’importance ?

question

J’ai entendu un cheikh dire : si nous voyions Allah le Transcendant et Très-haut, l’examen n’aurait plus de sens. C’est la signification de Sa parole : « ils croient à l’invisible.. » En effet, nous ne voyons pas Allah le Transcendant et Très-haut. C’est là qu’il y a le vrais examen.

Ma question est : la personne qui ne se connait pas soi-même peut-elle être un vrai croyant ? Cela relève -t-il de l’examen ? Prenons l’exemple de notre seigneur Omar (p.A.a) qui demandait à Houdhyfah (p.A.a) s’il faisait partie des hypocrites. J’entends dire par là qu’Un tel imam disait : chaque fois j’éprouve le désir d’être vue à l’œuvre , je cherche à agir mieux. L’un des membres de la génération des successeurs immédiats des Compagnons dit : « j’ai rencontré un groupe des Compagnons dont aucun ne s’estimait exempt de l’hypocrisie. Ma question est : est-ce naturel ?Est-il vrai que nul ne peut se dire parfaitement croyant ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement :

La signification de la croyance en l'inconnaissable.

Il est indubitable que cette croyance est l’axe de l’examen de la croyance des serviteurs, comme Allah, le Très-Haut, le dit en ces termes : « *Alif, Lam, Mim*. Ceci est le Livre (le Coran) au sujet duquel il n'y a aucun doute ; c'est un guide pour ceux qui sont pieux. Qui croient au *Ghaïb* et accomplissent la Salat et dépensent (dans l'obéissance à Allah), de ce que Nous leur avons attribué » (Coran : 2/2-3)

L'inconnaissable s’étend à tout ce qui échappe aux sens du serviteur. Ce qui s’applique aux informations apportées par la Révélation divine par rapport au passé et par rapport à ce qui existe mais qui est inconnaissable pour nous comme le monde des anges, *Al-Barzakh* (la vie de Transition entre la vie d’ici-bas et celle de l’au-delà) et par rapport au futur comme le Jour de la Résurrection et ce qui s’y passera en fait de jugement, de châtiment et de félicité.

L'inconnaissable est le socle des fondements de la foi.

Sous ce rapport, l’imam Al-Wahidi (Puisse Allah, le Très-Haut, lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Concernant la parole d’Allah "Qui croient au *Ghaïb*" Le terme "*Ghaïb*" est l’infinitif du verbe "*Ghaba*" (s’absenter ou se cacher). Tout ce qui est absent ou caché pour vous et que vous ne constatez pas relève du *Ghaïb*. Allah, le Très-Haut, dit : « C'est Lui le Connaisseur de ce qui est voilé et de ce qui est manifeste. »

Les arabes appellent la plaine basse "*Ghaïb*" parce qu’elle échappe à la vue.

L’imam Abou Al-’Alia (Puisse Allah, le Très-Haut, lui accorder Sa miséricorde) a dit concernant la parole divine "Ils croient à l'inconnaissable" : « Cela signifie qu’ils croient en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier, en Son Paradis et Son Enfer, en Sa rencontre et à la résurrection après la mort. »

C’est une explication abrégée de ce qu’Il a développé dans Sa parole : « …et (aussi) les croyants : tous ont cru en Allah, à Ses anges, à Ses livres et à Ses Messagers d'Allah [en disant] : « Nous ne faisons aucune distinction entre Ses Messagers d'Allah. » Et ils ont dit : « Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous [implorons] Ton pardon. C’est à Toi que sera le retour. » (Coran : 2/285).

L’imam Abou Ishaq (Puisse Allah, le Très-Haut, lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Tout ce qui échappe à leurs sens de ce que le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) leur a révélé relève du *Ghaïb*. Voilà comment les exégètes expliquent le sens de *Ghaïb*. » Extrait de *Al-Bassit* (2/68-71).

L’imam Al-Qourtoubi (Puisse Allah le Très-Haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Voilà le sens

religieux de la foi évoqué dans le hadith de *Djibril* (Paix sur lui) quand il a dit au Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) : « Parle-moi de la foi. » et qu'il lui a dit : « C'est croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier, au destin bon soit-il ou mauvais. » Il lui a dit : « Tu as dit vrai… » et il a cité le hadith. » Extrait du *Tafsir Al-Qourtoubi* (1/252).

Cheikh Al-Islam Ibn Taïmiyya (Puisse Allah le Très-Haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « La foi est fondée sur la croyance à l'inconnaissable comme Allah le Très-Haut l'a dit : « *Alif*, *Lam*, *Mim*. Ceci est le Livre (le Coran) au sujet duquel il n'y a aucun doute ; c'est un guide pour ceux qui sont pieux. Qui croient au *Ghaïb…* » (Coran : 2/2-3)

L'inconnaissable auquel on doit croire comprend les informations générales apportées par les Messagers d'Allah y compris la croyance en Allah, en Ses noms et attributs, en Ses anges, au Paradis et à l'Enfer.

La croyance en Allah, en Ses anges, en Ses Messagers d'Allah et au Jour Dernier implique la croyance à l'inconnaissable. L'attribut du message relève de l'inconnaissable. Les détails en résident dans la croyance en Allah, en Ses anges, en Ses messager et au Jour Dernier, conformément à la parole d'Allah le Très-Haut : « Mais *Al-birr* (la bonté pieuse) est [la qualité] de celui qui croit en Allah, au Jour Dernier, aux Anges, aux Livres et aux Prophètes, » (Coran : 2/177) et Sa parole : « …Quiconque ne croit pas en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers d'Allah et au Jour Dernier, s'égare, loin dans l'égarement. » (Coran : 4/136) » *Extrait de Madjmou' Al Fatawas* (13/232-233).

La croyance à l'inconnaissable est l'épreuve qui permet de distinguer le véridique de celui qui est en butte au doute.

Cheikh Abderrahmane As-Sa'di (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Il a dit : « Ceux qui croient au *Ghaïb…* » renvoie à la vraie croyance qui entraîne une adhésion totale aux informations apportées par les Messagers d'Allah et la soumission des membres du corps. Il ne s'agit pas de croire aux choses concrètes où le musulman ne se distingue pas du mécréant. C'est

bel et bien la croyance au *Ghaïb* qui échappe à nos sens mais à laquelle nous y croyons parce qu'Allah et Son Messager nous en ont informé. C'est cette croyance qui distingue le musulman du mécréant car il s'agit d'une croyance pure en Allah et Ses Messagers. Le croyant accepte toute information venue d'Allah ou de Son Messager, qu'il la constate ou pas, qu'il la saisit et la comprenne ou qu'elle échappe à sa raison.

Contrairement aux hérétiques et ceux qui démentent les choses inconnaissables qui échappent à leur intelligence défaillante et limitée. Ils ont démenti tout ce qui n'est pas à la portée de leur raison ce qui l'a détériorée d'avantage et a brouillé leurs rêves, alors que l'esprit des croyants bien guidés s'est purifié par la voie d'Allah.

La croyance à l'inconnaissable englobe la croyance à toutes les informations données par Allah sur les choses du passé et du futur, sur les affaires de la vie de l'au-delà, sur les réalités des attributs d'Allah et leur modalité ; et elle s'étend aux informations apportées par les Messagers d'Allah sur les mêmes sujets. Les croyants croient aux attributs d'Allah, qu'ils sont réels et en sont convaincus même s'ils n'en comprennent pas les modalités. » Extrait du *Tafsir As-Sa'd :* p.40-41).

Celui qui croit aux informations apportées par les Messagers d'Allah sans en avoir fait le constat est le vrai croyant dont la foi est avérée. C'est à ce propos qu'Allah le Très-Haut dit : « Les vrais croyants sont ceux qui croient en Allah et en Son Messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les véridiques. » (Coran : 49/15)

S'agissant des mécréants, un grand nombre d'entre eux sont sûrs que les Messagers d'Allah qui leur sont envoyés n'ont pas menti mais ils nient l'inconnaissable et simulent de faux prétextes. Quand ils sont en face de l'ange de la mort et perçoivent l'au-delà, la croyance qu'ils en tirent ne leur profitent pas en cet état parce que c'est une croyance de contrainte qu'ils n'approuvent pas vraiment. S'ils seront ramenés de nouveau à la vie terrestre, ils renieraient la foi. C'est dans ce sens qu'Allah le Très-Haut dit : « Si tu les voyais, quand ils seront placés devant le Feu. Ils diront alors : « Hélas ! Si nous pouvions être renvoyés (sur la terre), nous ne traiterions plus de mensonges les versets de notre Seigneur et nous serions du nombre des croyants. Mais non ! Voilà

que leur apparaîtra ce qu'auparavant ils cachaient. Or, s'ils étaient rendus [à la vie terrestre], ils reviendraient sûrement à ce qui leur était interdit. Ce sont vraiment des menteurs. Et ils disent : « Il n'y a pour nous [d'autre vie] que celle d'ici-bas ; et nous ne serons pas ressuscités ». » (Coran : 6/27-29).

L'imam Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Le sens de *Al Idhrab* (le fait de se raviser) employée dans le verset ci-dessus cité : « …Voilà que leur apparaîtra ce qu'auparavant ils cachaient… » (Coran : 6/28) est qu'ils n'ont pas demandé le retour à leur vie terrestre par désir et par amour de croire justement, mais parce qu'ils ont peur de ce qu'ils ont constaté en fait de sanction de la mécréance. C'est cela qui les a poussés à demander le retour à la vie d'ici-bas pour éviter l'Enfer qu'ils venaient de constater. C'est pourquoi Allah dit concernant leur désir de retourner à la vie par amour de la croyance : « Or, s'ils étaient rendus [à la vie terrestre], ils reviendraient sûrement à ce qui leur était interdit. Ce sont vraiment des menteurs. » (Coran : 6/28).

Ensuite, Il nous dit d'eux que si on les ramenait à la vie terrestre, ils retourneraient à ce qui leur avait été interdit en fait de mécréance et d'opposition : « Ils ne font que mentir. » c'est à dire en disant : « Hélas ! Si nous pouvions être renvoyés (sur la terre), nous ne traiterions plus de mensonges les versets de notre Seigneur et nous serions du nombre des croyants. » (Coran : 6/27) et en disant : « Il n'y a pour nous [d'autre vie] que celle d'ici-bas ; et nous ne serons pas ressuscités. » (Coran : 6/29)

Autrement dit, ils retourneraient à ce qu'on leur avait interdit. Ils ne font que mentir car ils diront : « Il n'y a pour nous [d'autre vie] que celle d'ici-bas. » ce qui veut dire pour eux qu'il n'y a pas d'autre vie dans l'au-delà et qu'ils ne seront pas ressuscités c'est pourquoi Il a dit : « …et nous ne serons pas ressuscités. » » Extrait de *Tafsir ibn Kathir* (3/249).

Ceci ne signifie pas que le constat de l'inconnaissable n'est pas utile mais il signifie qu'il ne l'est que pour les gens dotés de cœurs sains et amoureux de la croyance de sorte qu'un tel constat consolide et augmente leur foi et leur certitude.

C’est l’état évoqué dans le récit concernant Ibrahim (Paix soit sur lui) où Allah le Très-Haut dit : « Et [rappelle] quand Ibrahim dit : « Ô mon Seigneur ! Montre-moi comment Tu ressuscites les morts », Il (Allah) dit : « Ne crois-tu pas encore ? » « Si ! je croix bien ! dit Ibrahim ; mais c’est pour que mon cœur soit rassuré. » « Prends donc, dit Allah, quatre oiseaux, apprivoise-les [et coupe-les en petits morceaux] puis, sur des monts séparés, mets-en un fragment ensuite appelle-les : ils viendront à toi en toute hâte. Et sache qu'Allah est Tout Puissant et Sage. » (Coran : 2/260).

On y trouve une allusion dans un hadith d’Abou Houreïra selon lequel le Messager d’Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Certes, Allah dépêche des Anges qui vont par les chemins en quête des gens qui évoquent Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur. Lorsqu’ils en trouvent, ils s’interpellent réciproquement : " Venez ! Ce que vous cherchez est là ! Il a dit : " C’est alors qu’ils les couvrent de leurs ailes jusqu’au ciel le plus bas. Il a dit : "leur Seigneur leur demande alors, bien qu’Il le sache mieux [que quiconque] : " Que disent Mes serviteurs ? - Ils répondent : "Seigneur ! Ils Te glorifient, Te vénèrent, Te louent et font Tes éloges." Il a dit : "Il demande : M’ont-ils vu ?" - Il a dit : "Ils répondent : Non ! Par Allah ! Ils ne T’ont jamais vu." -Il a dit : "Il demande : Qu’auraient-ils fait alors s’ils M’avaient vu ?" - Il a dit : "Ils répondent : S’ils T’avaient vu, ils auraient été plus fervents dans Ton adoration, plus assidus dans Tes louanges et plus ardents dans Ta glorification." - Il a dit : "Il demande : Que demandent-ils ?" -Il a dit : "Ils répondent : Ils Te demandent le Paradis." - Il a dit : "Il demande : L’ont-ils vu ? - Il a dit : "Ils répondent : Non, par Allah ! Ils ne l’ont jamais vu." - Il a dit : "Il demande : Qu’en serait-il s’ils l’avaient vu ? - Il a dit : "Ils répondent : S’ils l’avaient vu, ils y tiendraient encore plus, le demanderaient avec plus de force et le désireraient avec plus d’ardeur." - Il demande : Contre quoi demandent-ils Ma protection ? - Il a dit : "Ils répondent : Contre l’Enfer." - Il a dit : "Il demande : L’ont-ils vu ?" - Il a dit : "Ils répondent : Non, par Allah ! Ils ne l’ont jamais vu." - Il a dit : "Il demande : Qu’en serait-il donc s’ils l’avaient vu ?" - Il a dit : "Ils répondent : S’ils l’avaient vu, ils le fuiraient encore plus et le craindraient davantage. - Il a dit : "Alors, Il dit : Je vous prends à témoins que Je leur ai pardonnés !" - Il a dit : "L’un des Anges dit : Il y a parmi eux untel qui ne fait pas partie de leur assemblée. Il y est seulement venu pour une affaire le concernant. - Il dit : "Ce sont les gens d’une assemblée : quiconque leur tient compagnie ne saurait être malheureux. »

(Rapporté par Al-Boukhari : 6408 et par Muslim : 2689).

On en déduit que si les croyants voyaient Allah, le Très-Haut, le Paradis et l'Enfer, cela renforcerait plus leur foi et leur approbation.

La croyance des musulmans contemporains au Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) est une sorte de croyance à l'inconnaissable. Chacun des Compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) qui l'avait vu en a profité dans sa foi.

Saïd ibn Mansour a rapporté grâce à une chaîne de transmission constituée de gens fiables, comme cité dans *At-Tafsir min Sounane Saïd ibn Mansour* (2/544) il a dit : « Abou Mou'awiya nous a informé d'après Al-A'mach, d'après 'Omara ibn 'Oumeïr d'après Abderrahmane ibn Yazid (Puisse Allah leur accorder Sa Miséricorde) d'après Abdallah ibn Mass'oud (Qu'Allah soit satisfait de lui) qui a dit : « On a évoqué les Compagnons de Mohammed (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) et leur foi. C'est alors qu'Abdallah a dit : « L'affaire de Mohammed (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) était clair pour ceux qui l'ont vu. Par Celui (Allah) Qui n'est de dieu que Lui, aucune croyance n'est meilleure qu'à celle fondée sur l'inconnaissable. » Ensuite, il a récité : « *Alif, Lam, Mim*. Ceci est le Livre (le Coran) au sujet duquel il n'y a aucun doute ; c'est un guide pour ceux qui sont pieux. Qui croient au *Ghaïb…* » (Coran : 2/2-3).

L'imam Ibn Al-Djawzi (Puisse Allah le Très-Haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « le sens de l'inconnaissable ici est l'objet de six avis…. le sixième est qu'il renvoie à la croyance au Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) pour ceux qui ne l'ont pas vu. Amr ibn Mourra a dit : « Les compagnons d'Abdallah lui ont dit : « Quel bonheur pour toi, tu as combattu à côtés du Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) et tu l'as fréquenté ! » Il a dit : « L'affaire du Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) était clair pour ceux qui l'ont vu. Plus étonnant est le cas de gens qui découvrent un Livre écrit et y croient sans l'avoir vu. Et puis, il a récité : « Qui croient au *Ghaïb.* » » Extrait de *Zad Al-Massir* (1/24-25).

Deuxièmement :

L’ignorance par le serviteur de son rang auprès d’Allah n’a rien à voir la croyance à l'inconnaissable.

Ce qui précède indique clairement que l’ignorance par le serviteur de son rang auprès d’Allah n’a rien à voir avec la question de la foi en l'inconnaissable qu’Il nous a ordonné d’y croire et à propos de laquelle nous serons jugés.

Cette question est en rapport avec l’interdiction de conjecturer sur l'inconnaissable et le fait d’en parler sans connaissance. L’homme ne pourra jamais savoir si Allah, le Très-Haut, a agréé son œuvre et quelle en sera l’issue de ses actes. C’est la raison pour laquelle il ne doit pas se surestimer mais aussi ne pas désespérer de la Miséricorde d’Allah et de Sa générosité qu’Il accorde. Il doit toujours vivre entre la crainte et l’espérance. C’est dans ce sens qu’Allah, le Très-Haut, dit : « Invoquez votre Seigneur en toute humilité et recueillement et avec discrétion. Certes, Il n'aime pas les transgresseurs. Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée. Et invoquez-Le avec crainte et espoir, car la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants. » (Coran : 7/55-56).

Cheikh Abderrahmane As-Sa’di (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « "Et invoquez-Le par crainte et par espoir" veut dire, par crainte de Son châtiment et par désir de Sa récompense, désirant que l’invocation soit exaucée redoutant qu’elle soit refusée, et non pas une invocation d’un vaniteux envers son Seigneur qui se surestime au point de se croire plus important qu’il ne l’est, ou l’invocation d’un distrait et négligeant. » Extrait du *Tafsir As-Sa’di :* p.292.

C’est ce qui suscitait la crainte des Compagnons de tomber dans l’hypocrisie. Ils entendaient éviter de se vanter et ne se croyaient pas assurés de l’agrément de leurs œuvres. Ils craignaient toujours d’avoir commis des actes de désobéissance pouvant les entraîner dans l’hypocrisie à leur insu parce qu’ils ne s’arrogeaient aucune infaillibilité.

L’imam Al-Boukhari (Puisse Allah le Très-Haut lui accorder Sa miséricorde) a établi dans son *Sahih* un chapitre intitulé : *La crainte du croyant de voir ses œuvres caduques à son insu.*

Il y dit : « Ibrahim At-Taïmi (Puisse Allah le Très-Haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Chaque fois que je compare mes paroles à mes actes, je crains que ces derniers démentissent mes paroles. » Ibn Mouleïka (Puisse Allah le Très-Haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « J'ai connu trente Compagnons du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) qui craignaient tous de souffrir de l'hypocrisie. Aucun d'entre eux ne se disait aussi croyant que *Djibril* et Mikaïl. » On a rapporté ces propos de Al-Hassan (Qu'Allah soit satisfait de lui) : « Seul un vrai croyant craint Allah. Et seul un hypocrite se croit à l'abri du châtiment d'Allah. » Extrait de *Fath Al-Bari* (1/109-110).

L'imam Ibn Radjab (Puisse Allah le Très-Haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Tout cela rejoint ce que nous avons déjà évoqué, à savoir qu'il y a une hypocrisie majeure et une autre mineure. L'hypocrisie mineure se traduit dans les actes. C'est elle que ceux-là (les Compagnons) craignaient d'avoir commis, ce qui aboutira à l'hypocrisie majeure. On redoute pour que celui qui s'habitue à l'hypocrisie mineure dans sa vie de passer à l'hypocrisie majeure qui le dépouille progressivement de sa foi. C'est dans ce sens qu'Allah le Très-Haut dit : « Quand ils dévièrent (du droit chemin), Allah fit dévier leurs cœurs. » Et Il dit : « Nous détournerons leurs cœurs et leurs yeux (de la guidée) ; parce qu'ils n'ont pas cru la première fois et Nous les laisserons marcher aveuglement dans leur rébellion. » (Coran : 6/110) Extrait de *Fath Al-Bari* (1/195).

Voilà pourquoi il est permis de formuler une exception quand un musulman exprime sa foi en disant je suis croyant, si Allah le Transcendant le veut (Inchallah). Car la croyance intègre les actes, notamment l'exécution des obligations et l'abandon des interdits. C'est parce qu'on craint d'y commettre une négligence qu'on ne se dit pas parfaitement croyant car on ne sait pas s'il en est ainsi.

Cheikh Al-Islam ibn Taïmiyya (Puisse Allah le Très-Haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « En ce qui concerne la doctrine des ancêtres pieux, ulémas du hadith, comme Ibn Massoud (Qu'Allah soit satisfait de lui) et ses disciples tels les imams Ath-Thawri, Ibn 'Ouyeïna, la majorité des ulémas d'Al-Koufa, Yahia ibn Saïd Al-Qattane dans ce qu'il rapporte des ulémas de Bassora, Ahmed ibn Hanbal et d'autres imams de la Sunna, ils avaient tous l'habitue de formuler l'exception en

exprimant leur foi.

Mieux, ils déclaraient clairement que l'expression assortie d'une exception se justifiait parce que la foi implique l'exécution des obligations et qu'ils ne pouvaient pas attester à leur propre profit en être arrivé là concernant la foi, comme ils ne pouvaient pas non plus réclamer avoir atteint le summum de piété et de crainte d'Allah car cela fait partie de ce qu'ils ne peuvent pas savoir et ce serait se vanter d'être pur sans aucun savoir. » Extrait de *Madjmou' Al-Fatawas* (7/438-439).

Il a aussi dit (Puisse Allah le Très-Haut lui accorder Sa miséricorde) : « La parfaite croyance implique l'exécution de tous les ordres qu'Allah a ordonné à Son serviteur et l'abandon de tous les interdits. Quand un homme se dit croyant sous cette considération, il réclame implicitement qu'il fait partie des gens pieux qui craignent Allah le plus, exécutant tous Ses ordres et abandonnant tout ce qu'Il a interdit intégrant de ce fait le rang des alliés d'Allah. Ce qui est une manière de se vanter fondée sur l'ignorance. Si une telle attestation était vraie, son auteur aurait dû ajouter la confirmation d'entrer au Paradis s'il meurt dans cet état. Or nul ne peut attester qu'il entrera au Paradis. Se déclarer parfaitement croyant, est assimilable au fait d'attester sa propre admission au Paradis si on mourait dans cet état. Voilà ce qui inspirait aux ancêtres pieux de formuler l'exception dans l'expression de leur foi. Il est vrai toutefois qu'ils permettaient qu'on s'en passe de formuler l'exception dans l'expression de la foi comme nous l'évoquerons plus loin, s'il plait à Allah le Très-Haut. » Extrait de *Madjmou' Al-Fatawas* (7/446)

Cela ne veut pas dire que le musulman ne peut pas exprimer résolument son adhésion à l'Islam. Bien au contraire, il doit le faire excluant ainsi le doute de son cœur par rapport à sa croyance en Allah le Très-Haut, en Ses anges, en Ses livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier et au destin, bon ou mauvais.

L'imam Ibn Taïmiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Ahmed et d'autres ancêtres pieux s'exprimaient résolument et ne manifestaient aucun doute par rapport à ce qui animait leurs cœurs de foi, et ils adoptent le fait de formuler l'exception concernant la croyance parfaite qui implique l'accomplissement des ordres. » Extrait de *Madjmou' Al-Fatawas* (7/450).

L’imam Ibn Abi Al-’Izz (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Ceux qui permettent le recours à l’exception aussi bien que le non-recours forment le groupe qui possèdent les meilleurs arguments et tiennent le juste milieu. Si celui qui a recours à l’exception entend douter de sa foi, on le lui interdit incontestablement. Si, en revanche, il entend qu’il ne se hisse pas au rang de ceux décrits par Allah en ces termes : « Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur. Ceux qui accomplissent la Salat et qui dépensent [dans le sentier d’Allah] de ce que Nous leur avons attribué. Ceux-là sont, en toute vérité les croyants : à eux des degrés (élevés) auprès de leur Seigneur, ainsi qu'un pardon et une dotation généreuse. » (Coran : 8/2) et Sa parole : « Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les véridiques. » (Coran : 49/15), il est alors permis dans ce cas de formuler l’exception dans l’expression de la foi. » Extrait de *Charh At-Tahhawiya :* p.353.

Troisièmement :

La peur de l’hypocrisie

Ce qui est louable à cet égard se limite à la crainte qui pousse à plus d’efforts pour accomplir de bonnes œuvres. Quand le serviteur craint le sentiment d’ostentation *(Ar-Riyaa)* lors des actes cultuels, que sa crainte doit être celle qui le pousse à déployer un plus grand effort pour combattre ce sentiment tout en persévérant dans la dévotion et de multiplier les actes cultuels. La crainte acceptable n’est pas celle qui inspire au serviteur le recul dans sa dévotion au point de s’en détourner sous prétexte d’avoir peur de tomber dans l’ostentation.

Nous avons déjà expliqué ce sujet dans la réponse donnée à la question N° 21880 .

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.